



COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 14 mars 2014

Extension de la Voie Spécialisée Partagée de l'A48

Depuis 2007 une expérimentation est initiée sur l'A48. Elle est relative à l'exploitation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) entre la bretelle d'entrée du diffuseur n°14 de St Egrève jusqu'à la sortie n°16 « Grenoble gares Europôle », soit sur une longueur de 4,7 km.

Il s'agit d'un projet partenarial entre l'Etat et le Conseil Général de l'Isère, lequel finance en grande partie le dispositif et en est le principal utilisateur avec le réseau transisère.

Cette expérimentation consiste à exploiter la BAU à certains moments de la journée (périodes de pointe du matin et du soir en particulier) comme une voie de circulation. Pendant ces périodes, elle est ouverte uniquement aux lignes régulières de transports en commun autorisées et conserve également sa fonctionnalité d'arrêt d'urgence.

Ce mode d'exploitation qui n'est valable que dans le sens entrant sur Grenoble a été dénommé Voie Spécialisée Partagée (VSP). Cette première section expérimentale est gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR-CE).

Monsieur Richard SAMUEL, Préfet de l'Isère, vous informe qu'il a pris le 13 mars 2014 un arrêté préfectoral portant extension de la section de la VSP de l'A48 au vu des résultats très positifs de cette expérimentation.

Cette deuxième section qui est d'ores et déjà opérationnelle est gérée par la société AREA.

Prolongement de la première, cette seconde section débute au biseau de la bretelle d'entrée du diffuseur n°13 de Veurey. Son extrémité est la bretelle de sortie du diffuseur n°14 de St Egrève à sa jonction avec la RD 105f.

Afin de garantir un haut niveau de sécurité pour l'ensemble des usagers sa mise en œuvre a nécessité la mise en place d'une signalétique dynamique spécifique.

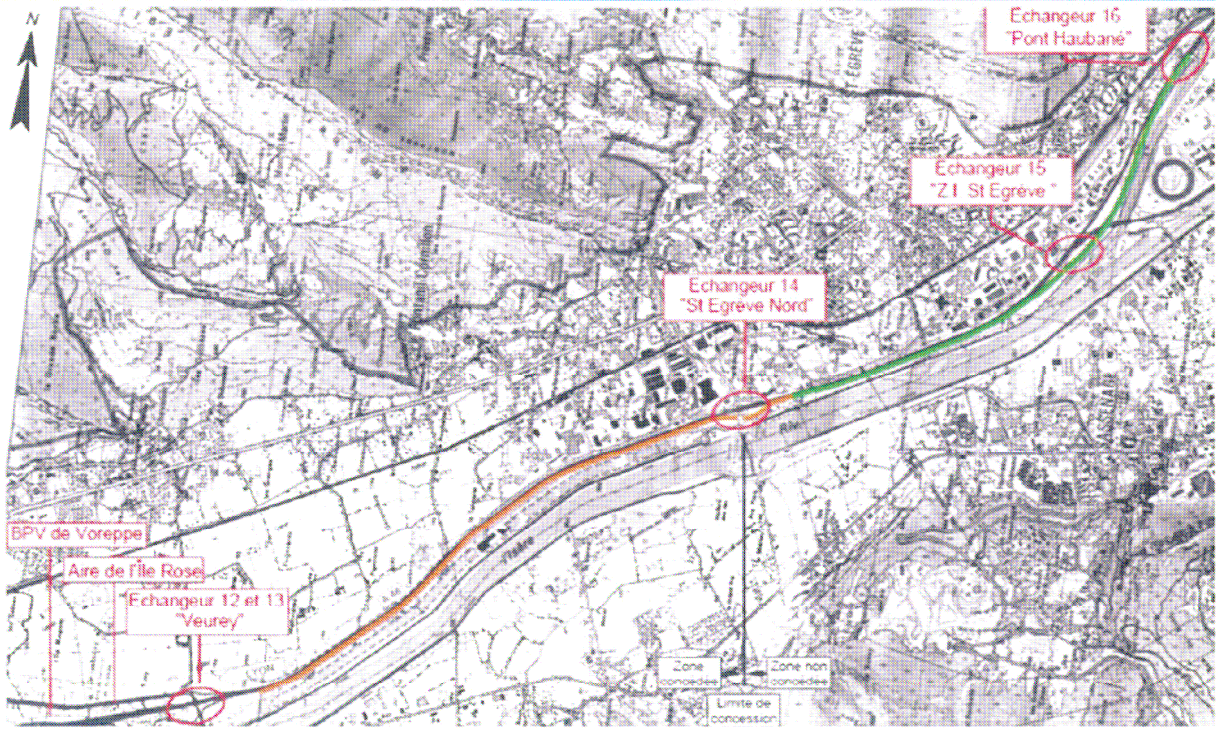


Figure 1 : Situation du dispositif

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr